



DES ÉCOLES, LYCÉES ET COLLÈGES

04 BP 717 Abidjan 04

Tél : 20-22-96-37

Fax: 20-22-96-37

RAPPORT GÉNÉRAL

DE LA RÉFORME

DE LA FORMATION INITIALE DES MAÎTRES



2012-2021

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION	3
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II-MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME	6
1-Objectifs de la réforme.....	6
2-Méthodologie de mise en place de la Réforme de la Formation Initiale des Maîtres (RFIM)	6
3-Processus de mise en œuvre de la reforme	7
III-ACTIVITÉS RÉALISÉES	9
1-Production de documents/outils : modules, documents d’accompagnement, outils de pilotage.....	9
2-Information et sensibilisation	9
3-Formation	9
4-Suivi-évaluation	10
5-Coopération.....	10
6-Innovations.....	10
IV-SYNTÈSE DE L’ÉVALUATION DE LA RÉFORME EN TERMES DE GOUVERNANCE ET DE PÉDAGOGIE	12
A. GOUVERNANCE	12
B. PÉDAGOGIE	19
V-DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	25
VI- ACQUIS	27
VII-PERSPECTIVES	28
CONCLUSION	29
RÉFÉRENTIEL MÉTIER	30
PLAN DE FORMATION.....	34

REMERCIEMENTS

À

- Madame KANDIA KAMISSOKO CAMARA, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- M. KABRAN ASSOUMOU, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- M. KOUROUMA IBRAHIMA, Inspecteur Général, Coordonnateur Général de l'Inspection Générale du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- M. le Directeur de la Pédagogie et de la formation Continue (DPFC) ;
- M. le Directeur de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP) ;
- Mme le Directeur des Examens et Concours (DECO) ;
- Mme le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC) ;

REDACTEURS

Supervision de la rédaction

- M. IBRAHIMA KOUROUMA, **Inspecteur** Général, Coordonnateur Général de l'Inspection Générale du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
- M. MEA KOUADIO, Conseiller Technique ;
- Mme BAKAYOKO née WACOUBOUÉ MARIE VERONIQUE, Conseillère Technique ;
- M. FAUSTIN KOFFI, Inspecteur Général, Coordonnateur de l'Administration et de la Vie Scolaire ;
- M. KOUAKOUSSUI KOUAKOU JEAN-BAPTISTE, Inspecteur Général, Coordonnateur de la Pédagogie du Secondaire ;
- M. COULIBALY ADAMA, Inspecteur Général, Coordonnateur du Préscolaire et du Primaire ;
- M. KONE YSSOUF, Inspecteur Général, Chef de Service de la cellule Evaluation et Prospective
- M. KAUPHY JOSEPH DESIRE, Directeur de la Veille et du Suivi des Programmes ;
- Mme BEUGRE YAO GNAMIEN, Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges.

Equipe de rédaction

- M. SAHOURÉ KOUASSI, Sous-directeur ;
- GNAMKE KOFFI DIDIER, Coordonnateur général des services ;
- AKE AHUI IGNACE ;
- AKA KOUASSI FRANCIS ;
- HORO YELAGNAN ;
- KOFFI KOUADIO ;
- KOUAME KOFFI PIERRE ;
- JEAN-JACQUES BOYER BAILLY ;
- KONAN N'GUESSAN ;
- NIANGO CHIAGNI VERONIQUE

INTRODUCTION

Le Rapport d'État sur le Système Éducatif National (RÉSEN¹ 2016) relatif à une politique éducative plus inclusive et plus efficace a, tout comme les précédents, relevé les défis majeurs qui éprouvent la marche et le fonctionnement de l'école ivoirienne et proposé des réponses susceptibles d'améliorer significativement ses performances. À cet effet, le gouvernement ivoirien qui a inscrit l'éducation au rang de ses priorités, initie d'importantes réformes pour donner au secteur éducation/formation une vitalité à même de la rendre moderne, compétitive et ouverte à tous.

Inspiré de ce choix, le Plan du Secteur Éducation 2016-2025 qui dessine l'ambition et les projections à mettre en œuvre, traduit la ferme volonté de la Côte d'Ivoire de faire de l'institution scolaire, la clé de voûte du développement du capital humain pour un essor économique et social durable.

La scolarité obligatoire de 6 à 16 ans et la baisse de la barre d'admission en 6ème consacrent entre autres, la matérialité du processus de réformes engagé en faveur de l'école, des enfants et des jeunes. Il en va de même pour la réforme de la formation initiale des maîtres du préscolaire et du primaire.

En effet, c'est pour accompagner son ambition de mettre en place un dispositif de formation initiale des maîtres qui réponde aux normes et exigences de qualité, que le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle s'est engagé dans ce processus de réforme lancé depuis 2012.

Cette réforme qui s'inscrit dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement, a pour objectif de réinstaller le système éducatif dans ses fondamentaux et partant, d'assurer les bases solides de son développement dans la durée.

Cet objectif doit permettre à moyen terme, une meilleure formation des élèves-maîtres pour une prise en charge efficace des jeunes enfants du préscolaire et assurer une transition harmonieuse au primaire à l'âge légal de six (6) ans.

Pour réaliser cet objectif, l'expertise de plusieurs cabinets a été sollicitée : ce sont SOFRECO², CRC SOGEMA³ et CIEP⁴.

Après trois ans d'expérimentation, que retenir de cette nouvelle approche de formation initiale dans le paysage des CAFOP ?

Dans sa mise en œuvre, la réforme répond-elle aux objectifs qui lui sont assignés ?

¹ Rapport d'état du système éducatif national 2016

² Société Française de Réalisation, d'Études et de Conseil,

³ CRC Sogema est l'une des plus grandes entreprises canadiennes spécialisées dans la gestion de projets d'aide publique au développement et de coopération internationale

⁴ Centre international d'études pédagogiques

Comment la rendre plus efficace en termes de maîtrise, d'implémentation, voire d'acceptation par tous les acteurs ?

Telles sont les interrogations essentielles qui servent de base à la trame du présent rapport ordonné autour des points suivants :

- Contexte, justification
- Mise en œuvre de la réforme
- Activités réalisées
- Difficultés rencontrées
- Acquis
- Recommandations
- Perspectives

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'enseignement-apprentissage en Côte d'Ivoire fait l'objet d'évaluations périodiques de la part de structures compétentes pour en mesurer les effets induits sur les acquis des élèves. Les résultats des différentes évaluations des compétences de base conduites notamment par la Direction de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP) grâce à l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (Banque Mondiale, UNICEF), dans les zones Ouest, Nord et Est de la Côte d'Ivoire tant au primaire qu'au secondaire, ont révélé des insuffisances chez les apprenants quant à la maîtrise de la lecture, du calcul et de l'écriture. Ces faiblesses constituent les facteurs essentiels de l'échec scolaire et partant du décrochage en cours de scolarité.

Par ailleurs, l'analyse diagnostique du dispositif de formation initiale des maîtres du préscolaire et du primaire de Côte d'Ivoire, a permis d'identifier les dysfonctionnements que sont :

- L'inadéquation des programmes de formation avec les réalités des écoles ;
- L'inadéquation entre les curricula et les contraintes d'une professionnalisation de la formation ;
- Un concours manquant d'efficacité à sélectionner les meilleurs profils d'instituteurs ;
- Un corps de professeurs de CAFOP maîtrisant très peu les techniques de la formation professionnelle initiale des instituteurs ;
- Un corps de maîtres d'application non formés à l'encadrement de la formation pratique des instituteurs ;
- Une gouvernance d'ensemble et de proximité des CAFOP qui ne régule pas efficacement les dysfonctionnements au plan financier, humain, matériel et pédagogique.

Toutes choses qui ont rendu impérieuse la nécessité de réviser le dispositif de formation existant pour opérer les changements mélioratifs aptes à permettre aux élèves d'intégrer les compétences de base et consolider significativement leurs résultats et la qualité de leur cursus scolaire.

C'est toute la raison d'être de la présente initiative de la réforme de la formation initiale des maîtres dont le processus est en cours depuis 2012.

II-MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

La conduite de la réforme de la formation initiale des maîtres s'effectue avec pour données de référence les objectifs assignés, la méthodologie définie et le processus arrêté.

1-Objectifs de la réforme

Fondamentalement la réforme a pour objectif d'améliorer la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement.

Plus spécifiquement, elle vise à :

- définir un cadre réglementaire pour la formation ;
- améliorer la gouvernance des CAFOP ;
- promouvoir la formation modulaire ;
- développer les compétences professionnelles chez les élèves-maîtres;
- renforcer le travail en équipe des enseignants ;
- consolider le temps d'apprentissage alloué à la pratique en vue d'une plus grande maîtrise des contenus et des méthodes pédagogiques ;
- redynamiser le fonctionnement des ateliers ;
- engager davantage d'acteurs dans la gestion pédagogique et administrative des CAFOP à travers le conseil de formation ;
- crédibiliser les évaluations de fin de formation des élèves-maîtres.

2-Méthodologie de mise en place de la Réforme de la Formation Initiale des Maîtres (RFIM)

Cette méthodologie est fondée sur une approche participative, comparative et contextualisée avec une circulation constante de l'information entre les différentes parties prenantes. Elle s'est traduite par :

- Une analyse documentaire pour prendre connaissance des documents nécessaires à la planification des interventions ;
- Des visioconférences pour maintenir les échanges entre l'équipe technique nationale et les experts internationaux ;
- Des ateliers d'écriture, de relecture et de validation des modules de formation ainsi que des documents d'accompagnement ;
- Des ateliers de conception et de construction des outils de pilotage de la réforme ;
- La pré-expérimentation du dispositif d'encadrement des élèves-maîtres de 2^{ème} année avec le CAFOP de Grand-Bassam ;
- L'expérimentation des dispositifs de la formation modulaire à travers le choix de (03) CAFOP pilotes 1 (Grand-Bassam, Gagnoa, Yamoussoukro),
- L'extension de l'expérimentation à trois (3) autres CAFOP (Dabou, Abengourou, Bondoukou) portant ainsi la phase pilote 2 à six (6) CAFOP (Grand-Bassam, Gagnoa, Yamoussoukro, Dabou, Abengourou, Bondoukou) ;
- Des missions de sensibilisation et d'information des acteurs de terrain à l'appropriation des dispositifs de la réforme de la formation initiale des maîtres ;

- Des sessions de renforcement des capacités des acteurs des CAFOP à l'appropriation des dispositifs de la réforme ;
- Des missions de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la réforme ;
- Des bilans d'étapes et un bilan général à la fin de chaque année scolaire pour identifier les forces et les faiblesses des différents dispositifs de la réforme et pour valider les éventuelles propositions de remédiations.

3-Processus de mise en œuvre de la réforme

Sept (7) grandes étapes ont jalonné le processus de mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des maîtres.

- L'étape du diagnostic des dysfonctionnements

Elle a été conduite par le cabinet international SOFRECO en 2012 avec le concours de l'équipe technique nationale. Elle a consisté à identifier les principaux dysfonctionnements du système de formation initiale des maîtres à travers des enquêtes de terrain auprès des acteurs ayant en charge la formation ou l'encadrement des élèves-maîtres. Ainsi, en plus des formateurs de CAFOP, d'autres acteurs tels que des DREN, des IEPP, des CPPP des DEP et des Maîtres d'application ont été interviewés pour recueillir leur ressenti sur la qualité de la formation administrée en CAFOP.

- L'étape de la construction des dispositifs de la formation initiale

L'intervention du cabinet CRC SOGEMA de 2014 à 2015 avait pour but de mettre en place des dispositifs de formation initiale des maîtres qui répondent aux normes et exigences de qualité et garantissent une professionnalisation du métier.

Au terme de ce travail, les résolutions suivantes ont été arrêtées :

- Le passage de la formation disciplinaire à la formation modulaire afin de mettre l'accent sur le développement des compétences professionnelles en lien avec le métier d'instituteur ;
- L'identification des intitulés des modules de formation des élève-maîtres ;
- La validation du principe de l'alternance théorie-pratique ;
- L'évaluation des compétences de l'enseignant du préscolaire et du primaire en lien avec le référentiel des compétences de l'instituteur ivoirien.

- L'étape de la finalisation des dispositifs de la réforme

Le recours à l'expertise du Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) de 2016 à 2017, a permis de fournir à l'équipe technique nationale, un appui déterminant dans :

- L'écriture et la validation de treize (13) modules de formation ainsi que les documents d'accompagnement y relatifs ;
- La rédaction et la validation des textes-cadres de la réforme de la formation initiale ;
- La conception et la validation des dispositifs d'encadrement des élèves-maîtres en stage en responsabilité.

- L'étape de la pré-expérimentation du dispositif d'encadrement des élèves-maîtres de 2ème année (2016-2017)

La mise en œuvre de la pré-expérimentation répondait à l'objectif de tester le dispositif d'encadrement des élèves-maîtres mis en stage en responsabilité. Elle a eu pour cadre le CAFOP de Grand-Bassam avec un échantillon de seize (16) élèves-maîtres.

Les résultats ayant été très satisfaisants, le comité de pilotage de la réforme a décidé de généraliser le dispositif d'encadrement de 2^{ème} année dès la rentrée scolaire 2017-2018.

- L'étape de la phase pilote 1 (2017-2018)

Trois (3) CAFOP ont été retenus pour cette phase. Ce sont : Grand-Bassam, Gagnoa et Yamoussoukro.

Il s'est agi pour ces CAFOP de mettre en œuvre les dispositifs de la réforme de la formation initiale à travers les aspects suivants :

- au plan pédagogique, assurer les enseignements à partir des treize (13) modules de formation ;
- au plan de la gouvernance, implémenter le nouvel organigramme-type des CAFOP ainsi que les outils de gestion stratégique et opérationnelle.

A la fin de l'exercice 2017-2018, l'atelier bilan a relevé des faiblesses dans l'implémentation des différents dispositifs et fait les recommandations suivantes :

- La poursuite de la phase pilote pour ces trois (03) CAFOP ;
- L'extension de l'expérimentation de la réforme à trois (03) autres CAFOP que sont : Abengourou, Bondoukou et Dabou ;
- La mise en place d'un plan de renforcement des capacités de tous les acteurs des six (06) CAFOP pilotes en début d'année scolaire ;
- La mise en place d'un plan de formation pour les dix (10) CAFOP témoins à la maîtrise des dispositifs de la formation modulaire.

- L'étape de la phase pilote 2 (2018-2019)

Elle a concerné les six (6) CAFOP retenus lors du bilan général de la phase pilote 1.

Elle visait la poursuite de l'expérimentation de la formation modulaire en prenant en compte les résolutions issues du bilan de la phase pilote 1.

A l'issue du bilan général et au regard des résultats satisfaisants de cette deuxième phase, Madame le Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a décidé du passage à échelle de la réforme de la formation initiale des maîtres à compter de l'année scolaire 2019-2020.

- L'étape de la généralisation de la formation modulaire (2019-2020)

Les dispositifs de la réforme de la formation initiale des maîtres ont été étendus à l'ensemble des seize (16) CAFOP de Côte d'Ivoire à travers les aspects liés à la formation modulaire et à l'encadrement des stages en tutelle et en responsabilité.

Malgré le contexte difficile lié à la pandémie du COVID-19, le plan de formation de la première année a été exécuté à 87,5%, soit sept (07) modules sur huit (08), à l'exception du CAFOP d'Aboisso qui en a exécutés six (06) soit 75%.

Cependant, il est à noter que les dix (10) CAFOP témoins ayant intégré la formation modulaire ont éprouvé des difficultés à la mettre en œuvre efficacement à cause d'un déficit de renforcement de capacités des différents acteurs.

III-ACTIVITÉS RÉALISÉES

1-Production de documents/outils : modules, documents d'accompagnement, outils de pilotage.

Pour accompagner efficacement la réforme de la formation initiale des maîtres, de nombreuses productions ont été réalisées par l'Équipe Technique Nationale (ETN) avec l'appui de l'UNICEF, Cœurs d'Espoir Canada, Graines de Paix..... Ce sont :

- **Documents d'accompagnement**

- Le guide de bonne gouvernance des CAFOP ;
- Le manuel du formateur ;
- Le manuel de l'élève-maître ;
- Les dispositifs d'accompagnement de la recherche (le portfolio, le dossier pédagogique, le projet éducatif)

- **Outils de pilotage de la réforme**

- L'organigramme type des CAFOP ;
- Le référentiel de compétences de l'instituteur ivoirien ;
- Le référentiel de formation des élèves-maîtres ;
- Les plans de formation 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année ;
- Les textes cadres de la réforme ;
- Le nouveau format de l'évaluation en formation modulaire ;
- Le dispositif d'encadrement de la troisième année.

- **Modules de formation en 1^{ère} et 2^{ème} année**

- La planification des apprentissages ;
- La gestion des apprentissages ;
- L'évaluation des apprentissages ;
- La recherche pédagogique en CAFOP ;
- La maîtrise linguistique pour une pratique didactique efficace ;
- La gestion des classes à profils spécifiques ;
- La gestion des classes du préscolaire ;
- L'éducation inclusive ;
- L'éducation à la santé ;
- Les technologies de l'information et de la communication ;
- L'environnement et vie scolaire ;
- Les valeurs, l'éthique et la déontologie du métier d'instituteur ;
- Les droits de l'homme, la culture de la paix et la citoyenneté.

2-Information et sensibilisation

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, des missions de sensibilisation et d'information ont été effectuées dans les bassins pédagogiques rattachés aux seize (16) CAFOP au profit de tous les acteurs de terrain (DREN, APFC, IEPP, CPPP, DEP, maître d'application et Personnels des CAFOP).

3-Formation

Sous la supervision l'Inspection Générale et de la Direction des Ecoles, Lycées et Collèges, l'équipe technique nationale a conduit des sessions de formation à l'intention des acteurs de CAFOP :

- Du 21 au 27 octobre 2018 : personnels des CAFOP de Bondoukou, Abengourou et Dabou ;
- Du 28 octobre au 02 novembre 2018: personnels des CAFOP de Grand-Bassam, Gagnoa et Yamoussoukro ;
- Du 13 janvier au 09 février 2019, personnels des dix (10) CAFOP témoins à la maîtrise des dispositifs de la réforme ;
- Du 05 au 09 mars 2019, atelier de formation des trente-six (36) DREN et des cinq (5) DDEN à l'appropriation des dispositifs de la réforme de la formation initiale des maîtres.

4-Suivi-évaluation

Pour s'assurer de la bonne exécution des consignes données lors des différentes missions de formation, une mission conjointe CABINET-IGEN-DELC-DVSP a effectué une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des aspects pédagogiques et administratifs de la réforme de la formation initiale des maîtres. Cette mission a servi de cadre pour amener les Directeurs de CAFOP à se conformer aux principes de la supervision pédagogique et de la bonne gouvernance.

5-Coopération

Le processus de la formation initiale des maîtres qui a démarré en mars 2012 n'aurait pu atteindre le stade actuel sans le précieux concours des partenaires techniques et financiers que sont :

- La Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui à l'Éducation de Base (PUAEB) ;
- L'UNICEF à travers le projet de Développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE) ;
- L'ONG Graines de Paix, pour sa contribution à l'écriture des modules : Valeurs, éthique et déontologie du métier d'instituteur, Droits de l'Homme, Citoyenneté et Culture de la Paix, Planification des apprentissages, Gestion des apprentissages, Éducation inclusive, Évaluation des apprentissages et pour les nombreuses missions de formation et d'encadrement des professeurs de psychopédagogie et d'EDHC des CAFOP, à l'implémentation de la culture de la paix ;
- L'ONG Cœurs d'Espoir Canada, pour sa contribution à l'écriture des modules : Éducation inclusive, Gestion du préscolaire, Maîtrise linguistique pour une pratique didactique efficace ;
- L'École Normale Supérieure (ENS), pour sa contribution à la consolidation de la RFIM.

6-Innovations

La réforme de la formation initiale a engendré des innovations importantes dans les pratiques enseignantes et administratives. Ce sont :

- La création du conseil de formation, organe présidé par le Directeur régional en vue de superviser l'exécution des plans de formation 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années ;
- L'adoption d'un format nouveau des évaluations certificatives du DIS/DIAS, CAP/CEAP ;
- L'intégration des professeurs de CAFOP dans le jury de certification au CAP/CEAP ;
- La mise en place d'un dispositif d'encadrement des élèves-maîtres en stage sous tutelle intégrant les acteurs de terrain (IEPP, CPPP, DE, MA) ;

- La mise en place d'un dispositif d'encadrement des élèves-maîtres en stage en responsabilité intégrant les acteurs de terrain (APFC, IEPP, CPPP, DE) ;
- La création du conseil d'ateliers en vue d'une harmonisation des pratiques enseignantes ;
- La redynamisation de la tenue des concertations des ateliers disciplinaires ;
- L'ouverture du CAFOP sur les réalités du bassin pédagogique.

IV-SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DE LA RÉFORME EN TERMES DE GOUVERNANCE ET DE PÉDAGOGIE

A. GOUVERNANCE

N°	ACTIVITÉS A RÉALISER	ACQUIS	DÉFIS / CONTRAINTES	SOLUTIONS OU RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES
01	Matrice d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Existence (100%) - Élaboration. consensuelle (100%) ; - Diffusion. - Mise en route. - Mise en place d'une équipe de suivi. évaluation (100%) (Prévoir des indicateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> -Rentrée tardive des élèves-maîtres de 1^{ère} année. - Arrimage avec le COP. - Insuffisance de temps dans la mise en œuvre des activités de la matrice d'action. - Mise en œuvre interrompue par la pandémie de la covid-19. 	<ul style="list-style-type: none"> -Débuter effectivement les cours le 14 Septembre 2020. -Hiérarchiser les activités à mener. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du E-learning pour le renforcement des capacités de tous les acteurs ; - Institution de rencontres à distance pour le suivi et l'évaluation. - Institutionnalisation du COP dans la gouvernance.
02	Tableau des activités budgétisées	<ul style="list-style-type: none"> - Existence (100%) - outil de pilotage et de contrôle. - Élaboré à partir des activités à mener. - Adhésion de tous les acteurs. - Harmonisation des frais d'inscription. - Ambiance de travail saine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de renforcement de capacités des acteurs des CAFOP relativement à l'élaboration et l'exécution du tableau. - Manque d'informations des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et renforcer les capacités des acteurs concernés. - Mettre à disposition le manuel de procédures de gestion des activités budgétisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation de sessions de renforcement de capacités des acteurs de CAFOP - Réunion de reddition de compte.

N°	ACTIVITÉS A RÉALISER	ACQUIS	DÉFIS / CONTRAINTES	SOLUTIONS OU RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES
03	Mission de suivi des stages	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation à 100% - Meilleure implication des acteurs - Meilleurs résultats - Meilleures régulations - Bonne collaboration entre les IEPP et les CAFOP 	Insuffisance de moyens : <ul style="list-style-type: none"> - matériel roulant, - ressources humaines - ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir du matériel roulant - Renforcer les ressources humaines - Procéder à des réajustements budgétaires en cas de nécessité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du numérique dans l'interaction avec les circonscriptions - Redimensionnement des bassins pédagogiques
04	Fonctionnement du conseil de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un conseil de formation (100%) ; - Élaboration de plans de formation (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année) - Tenue des sessions du conseil de formation - Régulation de la réforme au plan régional - Renforcement de la collaboration entre les acteurs - Partage des bonnes pratiques 	Insuffisance de financement des sessions des conseils : <ul style="list-style-type: none"> - déplacement ; - hébergement des acteurs non-résidents ; - restauration des participants. - deuxième année non encore formalisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Réajuster les ressources allouées au financement des sessions de conseil ; - Tenir les rencontres dans les DREN ou DDEN de manière tournante 	Prendre un arrêté relatif à la 3 ^e année.

N°	ACTIVITÉS A RÉALISER	ACQUIS	DÉFIS / CONTRAINTES	SOLUTIONS OU RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES
05	Mise en œuvre de l'organigramme type de CAFOP	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation uniforme de tous les CAFOP - Juste répartition des tâches à partir des fiches de poste - Plus grande responsabilisation des acteurs - Fluidité dans le service - Délégation judicieuse du pouvoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Certains postes restent à pourvoir en ADC ou chefs de service - Hiatus dissimilitude entre les services créés par l'organigramme et CODIPOST 	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter de nouveaux ADC ; - Recruter de nouveaux enseignants ; - Nommer des chefs de service. - Harmoniser l'organigramme type CAFOP et CODIPOST 	<p>Formation continue et renforcement des capacités en administration et gestion (E-learning et/ou présentiel) pour une bonne prise en main des différents postes</p>
06	Gestion des ressources humaines	<p>Personnels d'encadrement et d'enseignement de plus en plus engagés / proactifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Départs de plus en plus accentués liés aux admissions aux concours de promotion professionnelle - Insuffisance de personnels dans les CAFOP 	<p>Recruter des personnels de toute catégorie</p>	<p>Déploiement effectif du processus de formation en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la gestion prévisionnelle des effectifs
07	Accompagnement psychosocial des élèves-maîtres et du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de cellules d'écoute fonctionnelles dans tous les CAFOP - Traitements des cas d'affection psychosociale - Réduction sensible 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de référentiel de fonctionnement des cellules d'écoute - Insuffisance de personnels qualifiés - Absence d'instruments 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire un référentiel de fonctionnement des cellules d'écoute ; - Recruter des personnels qualifiés - Mettre à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un référentiel de fonctionnement des cellules d'écoute - Organisation de conférences sur des sujets d'ordre psychosocial

N°	ACTIVITÉS A RÉALISER	ACQUIS	DÉFIS / CONTRAINTES	SOLUTIONS OU RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES
		des cas d'affection psychosociale	de contrôle (registres d'actes, etc.) - Non-respect de la démarche de prise en charge de cas	d'instruments de contrôle (registres d'actes, etc.) - Former à la démarche de prise en charge de cas à besoins spécifiques - Créer à court terme une collaboration entre les structures spécialisées et les CAFOP	- Renforcement des capacités des membres de la cellule d'écoute - Sollicitation d'experts locaux issus d'autres services
08	Organisation et animation de la vie étudiante	- Existence de coopérative scolaire 15 CAFOP sur 16 soit, 93.75% - Initiation à l'entrepreneuriat (100%) - Prise en charge sanitaire des élèves-maîtres et du personnel 11 CAFOP sur 16, soit 68,75% - Appropriation par les élèves-maîtres de techniques de gestion financière et	- Absence de plan d'action budgétisé (100%) - Absence de compte bancaire. 12 CAFOP sur 16, soit 75% - Manque de démultiplication de la formation à l'entrepreneuriat - Déficit de personnels soignants.	- Élaborer un modèle-type de plan d'action budgétisé - Ouvrir un compte bancaire avec gestion des ressources conformément aux textes prescrits - Former à l'entrepreneuriat - Recruter des personnels soignants.	- Élaboration de procédure de réglementation de la gestion du compte bancaire de la coopérative tenant compte des différentes promotions en formation - Organisation de conférences : « La minute de l'entrepreneur » (inviter tout entrepreneur dans tout domaine) ; - Développement de partenariat public-privé

N°	ACTIVITÉS A RÉALISER	ACQUIS	DÉFIS / CONTRAINTES	SOLUTIONS OU RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES
		coopératives - Développement de l'esprit de bénévolat. - Appropriation de la technique de gestion de projets. - Création et animation des clubs.			
09	Application de la clef de répartition des frais d'inscription	-Existence de la clef de répartition (100%). -Outil de gestion rationnelle. -Harmonisation des pratiques de gestion financière.	- Non-respect par les CAFOP des lignes suivantes : infirmerie, coopératives scolaires, appui à la documentation. - Faible niveau de dotation des lignes suivantes : Première année : ressources pédagogiques et documentation	-Respecter la clef de répartition -En cas de nécessité solliciter la DELC pour des aménagements. -Consacrer les ressources aux activités dédiées	Sensibilisation au respect de la clef de répartition
10	Fréquentation scolaire	- Renforcement de l'assiduité des enseignants - Adhésion des enseignants à l'approche modulaire - Taux de 95 % de fréquentation scolaire - Bonne tenue des	Irrégularité au cours : - élèves-maîtres en grossesse - élèves-maîtres développant des affections diverses	- Reporter la scolarité - Solliciter les CREMOSS, les médico-scolaires, les districts sanitaires et les directions régionales des affaires sociales pour un suivi régulier des	- intégration aux conditions d'entrée dans les CAFOP de mesures interdisant les grossesses. - Établissement d'une plateforme de collaboration entre les CAFOP et les structures sanitaires et psychosociales

N°	ACTIVITÉS A RÉALISER	ACQUIS	DÉFIS / CONTRAINTES	SOLUTIONS OU RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES
		auxiliaires pédagogiques		élèves-maîtres - Inviter la DMOSS à plus de rigueur dans les visites médicales d'accès au concours du CAFOP.	
11	Mesures barrières en hygiène de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de dispositifs de lavage de mains. 13 CAFOP sur 16, soit 95% - Respect du port de masque (100%) - Respect de la distanciation sociale - Création de comités de vigilance/alerte 	Non-respect de la mesure de distanciation physique (dortoirs, cour de l'école, réfectoire, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser de façon accrue au respect des mesures barrières ; - Acheter des cache-nez réutilisables sur la ligne budgétaire « coopérative » et infirmerie. - Poursuivre la mise à disposition de matériels de mesures barrières (cache-nez et système de lavage des mains). - Encourager les coopératives à produire du savon liquide avec du matériel local 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des dortoirs de l'ensemble des CAFOP ; - Recherche de partenariat public-privé.

N°	ACTIVITÉS A RÉALISER	ACQUIS	DÉFIS / CONTRAINTES	SOLUTIONS OU RECOMMANDATIONS	PERSPECTIVES
				<p>accessible et bon marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter les collectivités et les partenaires. 	
12	<p>Plan de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établi et exécuté pendant les sessions d'encadrement dans les bassins pédagogiques (courriers/courriels, supports fixes, audiovisuels, presse écrite, presse en ligne, communauté religieuse et traditionnelle, ...) - Adhésion et mobilisation autour de la réforme - Partage de bonnes pratiques - Facilitation du travail des acteurs et des interactions entre services 	<ul style="list-style-type: none"> - Non lancement du plan national de communication - Ressources allouées insuffisantes - Limitation du champ d'action de la communication 	<p>Allouer davantage de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication de la hiérarchie autour de la réforme - Développement de moyens de communication digital.

B. PÉDAGOGIE

N°	Activités réalisées	Acquis	Défis/contraintes	Solutions ou recommandations	Perspectives
01	Le Conseil d'ateliers	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du conseil d'ateliers. 	<ul style="list-style-type: none"> -Irrégularité de la tenue des conseils d'atelier liée à la COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> -Respect du chronogramme de tenue des conseils d'ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> CAFOP -Respecter le chronogramme de tenue des conseils d'ateliers
		<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des contenus à enseigner. - Planification des enseignements. 	<ul style="list-style-type: none"> -Perturbation des activités du conseil d'ateliers liée au déficit en personnel enseignant pendant les périodes d'encadrement et de certification (Korhogo, Katiola, Yamoussoukro, Bondoukou) 	<ul style="list-style-type: none"> - Anticipation de la tenue du conseil d'atelier planifié en cas d'impossibilité de le faire à la date prévue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper la tenue du conseil d'ateliers planifié en cas d'impossibilité de le faire à la date prévue.
		<ul style="list-style-type: none"> - Changement des pratiques. - Co-construction des évaluations. -Renforcement des capacités des Professeurs stagiaires de l'ENS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance des textes régissant les conseils d'ateliers (les 10 CAFOP témoins). - Application partielle des textes régissant les conseils d'ateliers (les 6 CAFOP pilotes) - Absence des rapports des sessions (les 10 CAFOP témoins) 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement des capacités des acteurs concernés. -Application intégrale des textes. - Production d'un rapport de chaque session. 	<ul style="list-style-type: none"> DELC -Renforcer les capacités des acteurs concernés CAFOP -Appliquer intégralement les textes -Assortir chaque session d'un rapport

N°	Activités réalisées	Acquis	Défis/contraintes	Solutions ou recommandations	Perspectives
02	Concertation d'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et mise à disposition des outils de pilotage (fiche de concertation d'atelier, grilles de supervision, grilles de synthèse des concertations d'atelier). -Facilitation de la rédaction des différents rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Irrégularité des concertations d'atelier pendant la période de la COVID-19. 	<ul style="list-style-type: none"> -Respect du chronogramme des concertations d'atelier. 	<p>CAFOP</p> <p>Respecter le chronogramme des concertations d'atelier.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> -Meilleur suivi des concertations d'atelier. - Remédiations dans la mise en œuvre des conclusions des concertations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence ou insuffisance de bureaux des ateliers disciplinaires exceptés au CAFOP de Yamoussoukro. 	<ul style="list-style-type: none"> -Dotation des ateliers disciplinaires en bureaux. 	<p>CAFOP</p> <ul style="list-style-type: none"> -Doter les ateliers disciplinaires en bureaux -Planifier l'utilisation des bureaux disponibles.
		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du contrôle des activités de suivi et évaluation des programmes. - Amélioration de la qualité des pratiques de classe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission tardive des rapports de concertation des ateliers à l'administration du CAFOP. 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission des rapports de concertation des ateliers dans les délais fixés. 	<p>CAFOP</p> <p>Rappeler à temps les délais de dépôt des rapports de concertation des ateliers.</p>

N°	Activités réalisées	Acquis	Défis/contraintes	Solutions ou recommandations	Perspectives
03	Mise en œuvre du plan de formation 1 ^{ère} année	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et mise à disposition d'un plan de formation indiquant les différentes périodes d'enseignement des modules et d'exécution des stages en tutelle. 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance de temps pour l'achèvement des modules compte tenu de la COVID-19 (Les CAFOP ont exécuté 7 modules sur 8 à l'exception des CAFOP de Katiola et d'Aboisso qui en ont exécutés 6 sur 8) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des cours en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> CAFOP -Mettre à niveau les élèves-maîtres admis en 2^e année (révision des modules gestion et évaluations des apprentissages)
		<ul style="list-style-type: none"> -Professionnalisation et accompagnement dans le métier : alternance théorie/pratique à travers les activités de mise en application (stage d'observation, SEP, stage en tutelle, visualisation de pratiques de classe, productions d'outils de planification, gestion des auxiliaires pédagogiques...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Non-exécution du stage en tutelle. 		<ul style="list-style-type: none"> -Tenir compte de la non-exécution du stage pratique en première année pour la planification des activités de la deuxième année
			<ul style="list-style-type: none"> -Perturbation du plan de formation par des événements inattendus (séminaires, cérémonies officielles, activités du terrain, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation du plan de formation aux événements inattendus 	<ul style="list-style-type: none"> -Adapter le plan de formation aux événements inattendus

N°	Activités réalisées	Acquis	Défis/contraintes	Solutions ou recommandations	Perspectives
			<ul style="list-style-type: none"> - Non application de la technique du travail de groupe. - Difficulté de mise en œuvre de la technique du travail de groupe liée à l'insuffisance des enseignants et à la pléthore des élèves-maître. 	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la technique de travail de groupe. - Maîtrise de la technique de travail des grands groupes. 	<p>DELC/CAFOP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des enseignants à la maîtrise de la technique de travail des grands groupes. - Multiplier les visites de classe
04	<p>Mise en œuvre du plan de formation 2^{ème} année</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un dispositif d'encadrement des élèves- maîtres de 2^{ème} année - Remédiation aux insuffisances des élèves-maîtres pendant les regroupements - Participation des professeurs de CAFOP aux jurys de certification 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-exécution des visites d'information et de sensibilisation des acteurs de terrain. - Non transmission ou transmission tardive des bulletins de visites des CPPP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de visites d'information et de sensibilisation à l'intention des acteurs de terrain. - Transmission des bulletins de visites des CPPP dans les délais requis. - Organisation d'un regroupement post-certification. 	<p>CAFOP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des visites d'information et de sensibilisation des acteurs de terrain. <p>IEPP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les bulletins de visites dans les délais requis. - Organiser un regroupement post-certification.
05	<p>Mise en œuvre du plan de formation 2^{ème} année (2020-2021)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des cours pour les élèves-maîtres de 2^e 	<p>Gestion de deux (2) cohortes au lieu d'une seule sur un</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un dispositif d'encadrement du stage en tutelle des élèves- 	<p>DELC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un dispositif d'encadrement du stage en tutelle des élèves-

N°	Activités réalisées	Acquis	Défis/contraintes	Solutions ou recommandations	Perspectives
		année dès la rentrée 2020-2021 (14 septembre 2020)	même site	maîtres de 2 ^{ème} année -Organisation de SEP lors de la révision des modules	maîtres de 2 ^{ème} année. - Introduire le tutorat en ligne dans l'encadrement des stagiaires CAFOP -Organiser la rotation des stagiaires afin de pratiquer tous les niveaux de cours (préscolaire, CP, CE, CM)
06	Mise en œuvre du plan de formation 3^{ème} année	- Existence du plan de formation 3 ^e année - Leçons apprises de la 2 ^e année	- Formations à temps des acteurs de CAFOP - Gestion de 3 cohortes d'élèves-maîtres	-Préparer tous les outils de pilotage - Communiquer sur le plan de formation 3 ^e année	DELC - Un dispositif d'encadrement du stage en responsabilité des élèves-maîtres de 3 ^{ème} année
07	Alternance entre le présentiel et le distanciel	- Création de plateformes d'échanges entre les différents acteurs (ENS, DELC, administration des CAFOP, enseignants, élèves-maîtres, encadreurs) -Utilisation de l'outil informatique - Exécution rapide des tâches	- Difficultés d'acquisition des outils informatiques dans le délai - Problèmes de connexion internet - Non maîtrise des mécanismes des cours à distance	-Acquisition d'outils informatiques -Formation à l'utilisation de l'outil informatique - Appropriation des techniques d'animation d'une plateforme tutorale - Scénarisation d'un cours en ligne	CAFOP - Favoriser l'acquisition d'outils informatiques par les acteurs - Faciliter l'accès à internet - Former aux techniques d'animation d'une plateforme tutorale - Scénariser les cours en ligne

N°	Activités réalisées	Acquis	Défis/contraintes	Solutions ou recommandations	Perspectives
08	Évaluations	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et mise à disposition des modalités d'évaluations diagnostique formative ou sommative 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de Co-construction des épreuves pertinentes, valides et transversales 	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construction des épreuves 	<p>CAFOP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la Co-construction
		<ul style="list-style-type: none"> -Co-construction des épreuves d'évaluation -Appropriation du bilan de l'évaluation du module enseigné 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un modèle type de relevé de notes - Inexistence d'un modèle type de bulletin de notes 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un modèle de relevé de notes - Élaboration d'un modèle de bulletin de notes 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un modèle de relevé de notes - Élaborer un modèle de relevé de notes - Renforcer les capacités des enseignants dans la construction des outils d'évaluation - Analyser, diffuser les résultats des évaluations et les partager avec les élèves-maîtres

V-DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- **Résistances**

Les principales résistances à la réforme de la formation initiale des maîtres sont de deux (2) ordres : résistances externes et résistances internes au CAFOP.

Les résistances externes relèvent de certains acteurs de terrain (IEPP, CPPP et DE) qui ne comprenaient pas la nécessité de la présence des professeurs de CAFOP au niveau de la chaîne d'encadrement pédagogique des élèves-maîtres et surtout leur présence dans les jurys de titularisation avec une position de 1^{er} assesseur.

Au niveau des résistances internes, certains enseignants sont encore figés dans la pratique de la formation disciplinaire et refusent de migrer vers la formation modulaire, car cette nouvelle approche exige d'eux, des aptitudes à l'innovation technologique qu'ils n'ont pas et à la recherche qu'ils ne pratiquent pas.

Par ailleurs, des Directeurs de CAFOP ne voient pas l'opportunité de la réforme car désormais, il leur est demandé d'implémenter une gestion axée sur les résultats, au détriment de la gestion axée sur les moyens, avec la nécessité de la reddition des comptes.

- **Assimilation**

Le bilan général de la phase pilote 1 a révélé des difficultés liées à :

- La non maîtrise des contenus des modules par les enseignants à cause d'un déficit de renforcement de leurs capacités ;
- La non maîtrise des techniques d'animation, d'où la persistance des cours magistraux.

- **Ressources humaines, financières, logistiques, matérielles**

- Ressources humaines

- L'insuffisance de personnel administratif rend difficile l'application de l'organigramme-type des CAFOP ;
- L'inexistence de personnel spécialisé empêche une prise en charge psychosociale effective des élèves-maîtres à besoins spécifiques ;
- L'insuffisance de personnel d'encadrement ne favorise pas un bon encadrement de la vie étudiante ;
- L'insuffisance en personnel enseignant impacte négativement les apprentissages.

- Ressources financières

- L'insuffisance des ressources financières allouées au conseil de formation ne favorise pas une bonne organisation des réunions ;
- La non mise à disposition des fonds alloués à la coopérative scolaire ne favorise pas le développement de l'esprit d'entrepreneuriat chez les élèves-maîtres.

- Ressources matérielles / logistiques

Le manque d'un véhicule de liaison entrave la bonne exécution des missions d'encadrement dans les bassins pédagogiques.

- **Respect du calendrier**

- Le calendrier des examens de titularisation très rapproché du deuxième regroupement ne permet pas à celui-ci de se tenir ;
- La proclamation tardive des résultats au concours d'entrée dans les CAFOP retarde le déroulement normal de l'année scolaire de la première année.

- **Recrutement**

Les textes réglementaires devant régir le processus de recrutement des instituteurs ne sont pas encore adoptés. Ceux-ci portent sur :

- Le recrutement régionalisé des instituteurs pour lutter contre les déficits criants d'enseignants dans certaines zones ;
- Le recrutement régulier des meilleures compétences ;
- L'introduction de l'entretien oral devant un jury en plus du test psychotechnique.

VI- ACQUIS

1. Réussite de la phase pilote

Nonobstant les difficultés liées à la résistance de certains acteurs et à l'insuffisance d'assimilation du projet, force est de constater que de réels motifs de satisfaction se sont révélés au terme des phases pilotes 1 et 2. Ainsi, l'on note:

- Une forte implication des DREN et DDEN ;
- une maîtrise plus accrue de la pratique de la formation modulaire par les enseignants ;
- une bonne maîtrise de la planification des modules par les Adjoints au Directeur de CAFOP, chargé des enseignements ;
- une bonne coordination des actions d'encadrement pédagogique avec les acteurs de terrain ;
- Une participation plus aisée des professeurs de CAFOP aux jurys de certification ;
- Une maîtrise des modalités d'évaluation en formation modulaire.

2. La coopération avec l'ENS

L'effectivité de la prise en compte de la réforme dans les curricula de formation des Professeurs de CAFOP, a donné lieu à une collaboration entre l'École Normale Supérieure et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

VII-PERSPECTIVES

La réforme de la formation initiale des maîtres est véritablement sur les rails. Pour lui permettre de se développer et transcender toutes les contraintes relevées ou à venir, il importe que des mesures subséquentes soient prises :

- de prendre un arrêté relatif aux modalités de recrutement des instituteurs qui formalise les dispositions prévues par la RFIM ;
- D'autoriser la mise en œuvre de l'alternance entre le présentiel et la formation à distance à travers le « e-learning » dans tous les CAFOP de Côte d'Ivoire ;
- Doter l'ensemble des CAFOP en salle multimédia et en connexion internet pour faciliter la formation en ligne et la recherche pédagogique ;
- Mettre en œuvre le projet de construction de six (6) nouveaux CAFOP dans les localités suivantes : Abidjan, Divo, Soubré, Guiglo, Séguéla et Dimbokro ;
- Réhabiliter les CAFOP de Katiola, CAFOP 2 et 3 de Bouaké ;
- Doter les CAFOP en véhicules de liaison pour faciliter les missions d'encadrement dans les bassins pédagogiques ;
- Pourvoir les CAFOP en personnels enseignants et administratifs pour un fonctionnement optimal ;
- Mettre la liste définitive des élèves-maîtres admis au concours à la disposition de la DELC dans des délais raisonnables pour un traitement diligent des bourses et pécules ;
- Instaurer plus de rigueur dans la conduite des visites médicales, en vue de déceler tous les handicaps incompatibles à l'exercice de la profession enseignante.

CONCLUSION

La réforme de la formation initiale des maîtres est en marche aussi bien au plan de la formation modulaire qu'à celui de la nouvelle gouvernance. Ce succès est tributaire de l'adhésion totale de tous les acteurs concernés.

L'on note :

- l'élaboration de plans de formation intégrant la planification des activités à mener ;
- la conception de matrice d'actions tenant compte du contexte local dans chaque CAFOP ;
- le déroulement des enseignements-apprentissages synchronisés dans tous les CAFOP ;
- le partage d'information au sein de l'équipe pédagogique ;
- la bonne communication au sein du CAFOP et avec tous les acteurs de terrain ;
- le suivi de la formation pratique désormais en équipe avec les IEPP, chefs de circonscriptions dans les bassins pédagogique.

La mise en œuvre effective de l'organigramme type des CAFOP dont la structuration confère à chaque membre de l'équipe, des missions clairement définies. Désormais le directeur de CAFOP, chef d'équipe supervise toutes les activités en collaborant avec les trois membres de l'équipe : le chef de département chargé des enseignements, le chef de département chargé des stages et le secrétaire général.

Cependant, pour permettre à la réforme de la formation initiale de se développer et de transcender toutes les contraintes relevées ou à venir, il importe que des mesures soient prises notamment :

- La poursuite et le renforcement des innovations pédagogiques, notamment l'implémentation du projet « CAFOP en ligne » ;
- La réhabilitation des infrastructures et le renforcement des équipements techniques ;
- La mise à disposition des CAFOP des personnels enseignants et administratifs pour un fonctionnement optimal.

Au total, la mise en œuvre de ces mesures subséquentes pourra nous conduire vers les changements mélioratifs aptes à permettre aux élèves-maîtres d'intégrer les compétences de base afin d'impacter significativement les résultats scolaires et la qualité de leur cursus professionnel.

RÉFÉRENTIEL MÉTIER

Domaines de formation	Compétences	Composantes
Valeurs, éthique et déontologie	C1 : Faire partager les valeurs de la République	<ol style="list-style-type: none"> 1. Transmettre les principes de la vie démocratique 2. Enseigner les valeurs de la République : 3. Union, Discipline, Travail ; la laïcité ; 4. Assurer le refus de toutes les discriminations ; 5. Promouvoir la culture de la paix. 6. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
	C2 : Exercer le métier d'instituteur ou d'institutrice dans un cadre réglementaire en respectant l'éthique professionnelle.	<ol style="list-style-type: none"> 7. Agir de façon éthique et responsable vis-à-vis des élèves, des collègues et des parents. 8. Se conformer aux instructions en vigueur. 9. S'approprier des aspects de législation scolaire. 9. Connaître la politique éducative nationale et la mettre en œuvre à son niveau de responsabilité 10. Acquérir les principes de bonne gouvernance de l'école dans le cadre des règlements scolaires en vigueur. 11. Développer le sens de la discipline et du civisme chez les élèves.
Pédagogie et gestion de classe	C3 : Planifier les activités d'enseignement apprentissage-évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 10. Définir et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif 11. Définir des activités en rapport avec les compétences à développer chez les élèves. 12. Élaborer une progression/planning périodique. 13. Établir le calendrier des évaluations 14. Connaître le contenu et l'organisation des programmes éducatifs à enseigner. 15. Connaître les processus et mécanismes d'apprentissage ainsi que la psychologie de l'enfant

Domaines de formation	Compétences	Composantes
	C4 : Organiser et animer le groupe-classe en favorisant les coopérations	16. Mettre en place l'organisation matérielle et spatiale de la classe. 17. Mettre en place des groupes de travail. 18. Répartir les tâches en vue d'une dynamique de travail de groupe. 19. Faire participer l'apprenant à sa propre formation. 20. Créer des conditions favorables aux apprentissages. 21. Instaurer un climat de confiance dans sa classe et contribuer à une école bienveillante 22. Assurer les enseignements et les apprentissages dans un cadre de sécurité affective
	C5 : Intégrer les outils et ressources numériques aux activités d'enseignement apprentissage-évaluation et de gestion du groupe de classe.	23. Concevoir des activités d'enseignement apprentissage-évaluation en s'appuyant sur les outils et ressources numériques. 24. Utiliser les outils et ressources numériques dans les pratiques pédagogiques. 25. Faire la recherche d'informations pédagogiques à l'aide des outils et ressources numériques. 26. Organiser des interactions à l'aide d'internet entre élèves et élèves-maitres.
	C6 : Mettre en œuvre des stratégies d'enseignement apprentissage-évaluation relatives à l'éducation inclusive	27. Diagnostiquer les difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou de handicap des élèves. 28. Mettre en œuvre une pédagogie différenciée 29. Élaborer et administrer des activités de soutien adapté au besoin de la classe. 30. S'approprier des stratégies et des outils pédagogiques d'aide et de protection des élèves. 31. Collaborer avec d'autres intervenants afin de prévoir une aide adaptée.
	C7 : Communiquer clairement et correctement en langue	32. Respecter les règles de fonctionnement de langue française, à l'oral et à l'écrit.

Domaines de formation	Compétences	Composantes
	française, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.	<p>33. Produire des textes dans divers contextes liés à l'exercice de la profession.</p> <p>34. Améliorer son expression orale et écrite en lien avec les disciplines du métier.</p> <p>35. Prendre connaissance de diverses possibilités d'utilisation de langages verbaux et non verbaux.</p>
	C8 : Concevoir des situations d'enseignement apprentissage-évaluation en fonction des élèves concernés, de la didactique des disciplines et du développement des compétences visées.	<p>36. Élaborer des situations d'apprentissage adaptées au groupe de classe.</p> <p>37. Préparer des situations d'évaluation adaptées aux situations d'enseignement apprentissage retenues.</p> <p>38. Élaborer des fiches pédagogiques en appui à son enseignement en classe.</p> <p>39. S'approprier les didactiques des disciplines.</p> <p>40. Tirer parti de sa polyvalence pour concevoir et exploiter des situations d'enseignement-apprentissage-évaluation.</p> <p>41. Prévoir des périodes pour le diagnostic des difficultés des élèves.</p>
Evaluation des acquis et des progrès des élèves	C9 : Evaluer la progression des apprentissages et le degré de développement des compétences.	<p>42. S'approprier les aspects théoriques de l'évaluation.</p> <p>43. Connaître des principes et des techniques d'évaluation des élèves</p> <p>44. Situer les acquisitions des élèves de sa classe par rapport au système éducatif</p> <p>45. Faire l'analyse critique des résultats des évaluations.</p> <p>46. Comprendre les progressions des apprentissages en lien avec la progression du guide d'exécution (programme éducatif).</p> <p>47. Concevoir des situations d'évaluation périodiques des apprentissages.</p> <p>48. Varier différents types d'évaluation dans son enseignement.</p> <p>49. Procéder à des évaluations justes et équitables</p> <p>50. Produire un bilan du développement de la compétence.</p>

Domaines de formation	Compétences	Composantes
Environnement scolaire et extrascolaire	C10 : Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires et les élèves à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs.	51. S'approprier les principes et les fondements des relations entre l'école et la communauté. 52. Organiser les relations entre l'école et la communauté concernée par l'éducation des enfants. 53. Élaborer des plaidoyers auprès des partenaires sociaux, techniques et financiers. 54. Favoriser la participation des élèves au fonctionnement de l'école. 55. Travailler de concert avec les autres membres de l'équipe-école.
Développement personnel et professionnel	C11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.	56. Faire des recherches pour enrichir ses acquis. 57. Concevoir des projets de développement personnel et professionnel. 58. Améliorer ses compétences en se documentant et sollicitant des personnes ressources. 59. Participer à des activités à caractère culturel et scientifique en rapport avec sa profession. 60. Réfléchir sur son action. 61. Mettre en œuvre des méthodes d'autoévaluation 62. Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
	C12 : Intégrer les éléments de la culture numérique aux fins de développement personnel et professionnel	63. Faire des recherches pour enrichir ses acquis. 64. Concevoir des projets de développement personnel. 65. Améliorer ses compétences en se documentant et sollicitant des personnes ressources. 66. Participer à des activités à caractère culturel et scientifique en rapport avec sa profession.

PLAN DE FORMATION

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
Valeurs éthique et déontologie	C1 : Faire partager les valeurs de la République.	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les principes de la vie démocratique ; • Enseigner les valeurs de la République : union, discipline, travail : la laïcité ; • Assurer le refus de toutes les discriminations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir la culture de la paix ○ Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Énoncer les valeurs de la République et trouver des situations permettant de les comprendre ; • Faire vivre les principes démocratiques dans sa classe ; • Assurer un climat de paix dans sa classe et dans l'école ; • Énoncer des situations dans lesquelles les élèves ont su faire preuve d'esprit critique ; • Donner des exemples de sujets ayant conduit les élèves à dépasser les croyances pour accéder à des savoirs • Installer des débats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Traces d'activités menées avec les élèves • Comptes rendus d'activités ; • Rapports du formateur de CAFOP, du CPPP ou de l'IEPP ou de la Direction de l'école d'application.
	C2 : Exercer le métier d'instituteur ou d'institutrice dans un cadre réglementaire en respectant l'éthique professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Agir de façon éthique et responsable vis -à- vis des élèves, des collègues et des parents ; • Se conformer aux instructions en vigueur ; • S'approprier des aspects de législation scolaire ; • Connaître la politique éducative nationale et la mettre en œuvre à son niveau de responsabilité • Acquérir les principes de 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les lois et règlements du système éducatif ; • Connaître et mettre en œuvre les programmes d'enseignement ; • Expliciter ses droits et responsabilités à l'égard des élèves, de l'école et de la société ; • Établir des relations saines en conformité avec les valeurs sociales et les principes moraux établis ; • Contribuer à la bonne marche de 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus de réunions administratives. Rapports du formateur de CAFOP, du CPPP ou de l'IEPP ou de la Direction de l'école d'application. • Le sens du respect mutuel. • Utilisation de son autorité auprès des élèves. Application des lois et règlements

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
		bonne gouvernance de l'école dans le cadre des règlements scolaires en vigueur ; • Développer le sens de la discipline et du civisme chez les élèves.	l'école	scolaires. • Capacité de respecter la confidentialité de l'information.
Référentiel des compétences/ lan de formation Pédagogie et gestion de classe	C3 : Planifier les Activités d'enseignement-apprentissage-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif. Définir des activités en rapport avec les compétences à développer chez les élèves ; • Elaborer une progression/planning périodique. • Etablir le calendrier des évaluations ; • Connaître le contenu et l'organisation des programmes éducatifs à enseigner ; • Connaître les processus et mécanismes d'apprentissage ainsi que la psychologie de l'enfant ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif ; • Produire des fiches Pédagogiques ; • Traduire des contenus de leçons en ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) pour les élèves ; • Préparer une situation d'enseignement- apprentissage-évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet pédagogique et Éducatif • Calendrier mensuel des activités. • Utilisation des fiches pédagogiques. • Supports didactiques utilisés. • Fiche de préparation de l'enseignant. • Cahier d'élèves. • Rapports du maître d'application ou du CPPP ou de l'IEPP et des formateurs de CAFOP
	C4 : Organiser et animer le groupe- classe en favorisant les	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place l'organisation matérielle et spatiale de la classe. • Mettre en place des 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le matériel et l'espace de la classe. • Mettre en œuvre des techniques d'animation tenant 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation matérielle et spatiale de la classe. • Participation active des

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
	coopérations	<p>groupes de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répartir les tâches en vue d'une dynamique de travail de groupe. <p>Faire participer l'apprenant à sa propre formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des conditions favorables aux apprentissages. • Instaurer un climat de confiance dans sa classe et contribuer à une école bienveillante. • Assurer les enseignements et les apprentissages dans un cadre de sécurité affective 	<p>compte des effectifs et de la diversité des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les besoins et socio- affectifs des élèves. • Démontrer une écoute active vis-à-vis des élèves. • Savoir gérer le temps imparti aux activités. • Savoir gérer les conflits de façon non-violente. • Favoriser les échanges avec le groupe de travail. • Faire participer les élèves à l'instauration de règles de vie de classe et veiller ensemble à leur respect. 	<p>élèves en groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'anticipation du déroulement des activités dans sa classe. • Exemples de scénarios d'animation réalisée. • Exemples de productions collectives d'élèves. • Rapport pédagogique. • Adaptation au niveau des élèves. • Compte rendu de gestion de conflits. • Charte de classe.
	C5 : Intégrer les outils et ressources numériques aux activités d'enseignement - apprentissage-évaluation et de gestion du	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des activités d'enseignement- apprentissage- évaluation en s'appuyant sur les outils et ressources numériques. • Utiliser les outils et ressources numériques dans les pratiques pédagogiques. • Faire la recherche d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer à l'aide d'internet. Utiliser correctement les logiciels de base (traitement de texte, tableur, présentation)). • Faire utiliser les outils et ressources numériques par les élèves. • Sensibiliser les élèves à l'importance du numérique dans leurs apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de fiches de préparation de leçons récupérées ou créées via le numérique. • Documentation électronique utilisée. • Recueil et utilisation des données pédagogiques à l'aide d'internet.

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
	groupe de classe.	<p>pédagogiques à l'aide des outils et ressources numériques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des interactions à l'aide d'internet entre élèves et élèves-maitres 		<ul style="list-style-type: none"> Rapports du maître d'application, du formateur de CAFOP, du CPPP ou de l'IEPP ou de la Direction. Exemples de recherches pédagogiques via Internet. Analyse critique des résultats.
	C6 : Mettre en œuvre des stratégies d'enseignement - apprentissage-évaluation relatives à l'éducation inclusive	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostiquer les difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou de handicap des élèves. Mettre en œuvre une pédagogie différenciée Elaborer et administrer des activités de soutien adapté au besoin de la classe. S'approprier des stratégies et des outils pédagogiques d'aide et de protection des élèves. Collaborer avec d'autres intervenants afin de prévoir une aide adaptée 	<p>Utiliser des techniques pour repérer des élèves en difficulté d'apprentissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer les techniques liées à la pédagogie différenciée. Tenir compte des réalités socioculturelles de son groupe de classe. Adapter son intervention pédagogique aux caractéristiques du groupe-classe 	<ul style="list-style-type: none"> Compte rendu des rencontres avec des enseignants, des parents ou des élèves. Organisation des séances de travail adaptées pour certains élèves. Utilisation de situation de la vie quotidienne des élèves. <p>Rapports du maître d'application, du formateur de CAFOP, du CPPP ou de l'IEPP ou de la Direction.</p>

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
				<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la gestion des violences et conflits à l'école. • Absence de stéréotypes et de préjugés dans la pratique de classe. Valorisation des réussites de chaque élève.
	<p>C7 : Communiquer clairement et correctement en langue française, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de fonctionnement de langue française, à l'oral et à l'écrit. • Produire des textes dans divers contextes liés à l'exercice de la profession. • Améliorer son expression orale et écrite en lien avec les disciplines du métier. • Prendre connaissance de diverses possibilités d'utilisation de langages verbaux et non verbaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un langage compréhensible pour les élèves et par les collègues. • Rédiger correctement des documents administratifs. • Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris. • Corriger les erreurs des élèves selon les normes connues de la langue. • Démontrer une capacité d'écoute active. • S'initier à une communication non verbale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aisance dans l'expression orale et écrite. • Exemples de communications non verbales vécues. • Exemples de lettres administratives de l'enseignant. • Commentaires de corrections et analyses d'erreurs commises par les élèves. • Rapports du maître d'application, du formateur de CAFOP, du CPPP ou de l'IEPP ou de la Direction.

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
	<p>C8 : Concevoir des situations d'enseignement - apprentissage-évaluation en fonction des élèves concernés, de la didactique des disciplines et du développement des compétences visées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des situations d'apprentissages adaptés au groupe de classe. • Préparer des situations d'évaluation adaptées aux situations d'enseignement-apprentissage retenues. • Élaborer des fiches pédagogiques en appui à son enseignement en classe. • S'appropriier les didactiques des disciplines. • Tirer parti de sa polyvalence pour concevoir et exploiter des situations d'enseignement-apprentissage, évaluation. • Prévoir des périodes pour le diagnostic des difficultés des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner et structurer le contenu des enseignements. • Maîtriser les programmes éducatifs. • Maîtriser les situations de pédagogie active • Savoir situer la place de la leçon dans le programme. • Élaborer des situations d'apprentissage contextualisées. • Élaborer des situations d'évaluations adaptées. • Rédiger une fiche pédagogique. • Choisir des ressources pédagogiques pertinentes. • Choisir ou adapter le matériel didactique à la leçon. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des disciplines. • Maîtrise des situations de pédagogie active. • Capacité d'analyse de sa propre pratique d'enseignement. • Capacité à faire coopérer les élèves. • Capacité à dégager une synthèse à l'issue d'une séance de travail. • Qualité du matériel didactique. • Rapports du maître d'application, du formateur de CAFOP, du CPPP ou de l'IEPP ou de la Direction. • Mise en place d'un dispositif de remédiation. • Prise en compte des caractéristiques du groupe classe.

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
<p>Evaluation des acquis et des progrès des élèves</p>	<p>C9 : Evaluer la progression des apprentissages et le degré de développement des compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les aspects théoriques de l'évaluation. • Connaître des principes et des techniques d'évaluation des élèves • Situer les acquisitions des élèves de sa classe par rapport au système éducatif • Faire l'analyse critique des résultats des évaluations • Comprendre les progressions des apprentissages en lien avec la progression du guide d'exécution (programme éducatif). • Concevoir des situations d'évaluation périodiques des apprentissages. • Varier différents types d'évaluation dans son enseignement. • Procéder à des évaluations justes et équitables • Produire un bilan du développement de la compétence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Détecter les difficultés des élèves et les analyser. • Utiliser des méthodes et des techniques d'évaluation appropriées aux difficultés des élèves. • Concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis <p>Conduire les processus d'évaluation formative, sommative et diagnostique en lien avec le développement des compétences des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justifier clairement les résultats attendus aux élèves, à la direction et aux parents. 	<p>Copies corrigées des élèves.</p> <p>Rapports du formateur de CAFOP, du CPPP ou de l'IEPP ou de la Direction. Collaboration avec des collègues afin de mieux communiquer les résultats des élèves. Type de jugements sur les productions des élèves.</p>

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
<p>Environnement scolaire et extrascolaire</p>	<p>C10 : Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires et les élèves à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les principes et les fondements des relations entre l'école et la communauté. • Organiser les relations entre l'école et la communauté concernée par l'éducation des enfants. • Elaborer des plaidoyers auprès des partenaires sociaux, techniques et financiers. • Favoriser la participation des élèves au fonctionnement de l'école. • Travailler de concert avec les autres membres de l'équipe-école 	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle par rapport à celui des autres intervenants dans la poursuite des objectifs éducatifs. • Rédiger des demandes de soutien auprès des partenaires. • Susciter la création des clubs d'enfants. • Organiser des activités de sensibilisation des élèves au développement communautaire. • Contribuer aux actions de développement communautaire et partenarial. • S'engager dans des actions de bénévolat • Développer un esprit créatif et de d'initiative chez les élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux rencontres d'informations, de sensibilisation. • Rapports d'activités de la direction d'école. <ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation réalisées sur les valeurs de l'école. • Actions de sensibilisation à l'intention des partenaires. <ul style="list-style-type: none"> • Existence de clubs d'enfants. • Participation aux rencontres d'informations, de sensibilisation. • Rapports d'activités de la direction d'école. <ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation réalisées sur les valeurs de l'école. • Actions de sensibilisation à l'intention des partenaires. <ul style="list-style-type: none"> • Existence de clubs

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
				d'enfants.
Développement personnel et professionnel	C11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des recherches pour enrichir ses acquis. • Concevoir des projets de développement personnel et professionnel. • Améliorer ses compétences en se documentant et sollicitant des personnes ressources. • Participer à des activités à caractère culturel et scientifique en rapport avec sa profession. • Réfléchir sur son action. • Mettre en œuvre des méthodes d'auto-évaluation. • Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter des informations numériques ou imprimées dans les bibliothèques- centres de ressources et les médias. • S'accorder du temps pour la gestion de son portfolio individuel de développement professionnel. • Utiliser les ressources éducatives disponibles dans son milieu. • Utiliser des approches pluridisciplinaires en collaboration avec ses collègues. • S'impliquer dans les activités scientifiques, artistiques et sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'établir un bilan réaliste de ses progrès professionnels. • Informations contenues dans le portfolio personnel et professionnel. • Participation aux activités de recherche et de formation continue. • Qualité de la documentation utilisée. • Rapports du formateur de CAFOP, du CPPP, de l'IEPP ou de la Direction d'école. • Bilan du développement professionnel.
	C12 : Intégrer les éléments de la culture numérique aux fins de	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des recherches pour enrichir ses acquis. • Concevoir des projets de développement personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un dossier pédagogique à l'aide des moyens numériques. • Collecter des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des procédures informatisées de recherche-action.

Domaines de formation	Compétences	Composantes	Maîtrise au terme de la formation Au terme de la formation, l'élève doit être en mesure de :	Indicateurs
	développement personnel et professionnel	<p>Améliorer ses compétences en se documentant et sollicitant des personnes ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à des activités à caractère, culturel et scientifique en rapport avec sa profession. 	<p>pédagogiques à la bibliothèque et dans les médias.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans l'exécution des activités scientifiques et artistiques. • Produire des documents numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents personnels d'actualisation de connaissances à l'aide du numérique. • Participation aux activités de formation continue. • Compte-rendu de réunions. • Production de documents numériques.